

LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS

Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Décembre 2019 | N° 67



Joyeuses
Fêtes

SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Animations de la Fédération à la fête de la chasse en images
- 06 /** - Activités de la FDC 52 en images
- 07 /** - La détention du titre permanent du permis de chasser est obligatoire !
- Stage de sensibilisation
- 08 /** - La couverture en responsabilité civile de deux associations qui se regroupent pour chasser
- 09 /** - Démarches simplifiées pour l'obtention de l'agrément comme Garde-Chasse Particulier
- 10 /** - Sécheresse : une période délicate pour la faune sauvage
- 11 /** - La rentrée du club nature de Montigny
- Un second club nature en Haute-Marne
- 12 /** - Destruction du renard au mois de mars
- Tir des brocards en été : en perte de vitesse ?
- 13 /** - Le poids des sangliers plein ou vidé ?
- 14 /** - Geo chasse : une application pour saisir vos prélèvements de grand gibier avec votre mobile
- 16 /** - La régulation des cormorans en Haute-Marne
- Un cahier de venaison disponible à la FDC 52
- 17 /** - Dégâts de grand gibier : on rentre dans une période de turbulences
- 21 /** - Le Parc National de Forêts entre Champagne et Bourgogne, 11^{ème} en France !
- 22 /** - Lieutenants de louveterie : des collaborateurs bénévoles de l'Administration
- 24 /** - Assemblée Générale du GIC du Moiron : le Président François Douillot passe la main
- 25 /** - Halte à l'intolérance !
- 26 /** - Actualités sanitaires
- 27 /** - Premier chevreuil pour Julien
- Beau tableau de chasse pour un jeune permis
- 28 /** - Laie prélevée à l'arc
- Joli début de saison à Pressigny
- 29 /** - Belle Saint Hubert pour Lucas
- Un chamois observé à St Geosmes
- 30 /** - Mort en cherchant de l'eau
- Un coq faisane de passage à la Fédération des Chasseurs
- 31 /** - Les causes de l'échec
- 32 /** - Clic... clic
- 34 /** - Faisan farci aux coings et au foie gras
- 35 /** - Dates à retenir
- Petite annonce



Directeur de la publication :

M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.

Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871

Numéro de CPPAP 0520 G 88877

Rédaction et administration :

Siège de la Fédération

16, rue des Frères Parisot - BP 137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59

E-Mail : technique@fdc52.fr - www.fdc52.fr


N° INSS 1250-4408

Avec ce numéro : Un flyer Armurerie Chasse Tir 52

Photo de couverture : D. GEST

Crédits photos : FDC 52 et D. GEST

Conception et réalisation :

Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



Les signes annonciateurs d'un automne compliqué en matière de dégâts de sangliers étaient connus et partagés par tous les chasseurs initiés qui s'intéressent à l'espèce.

- Un tableau de chasse départemental qui se maintient à plus de 10 000 animaux tués depuis deux ans sans impacter la dynamique de l'espèce.
- Une succession de fructifications forestières qui a dopé la reproduction.
- Une sécheresse prolongée privant les

sangliers de toute source de nourriture naturelle pendant plusieurs mois avec un contrecoup attendu et annoncé dans les cultures dès les premières pluies.

Ce scénario sans surprise s'est joué devant nous. Il m'a poussé à lancer de nombreuses alertes auprès des chasseurs pour augmenter la pression de chasse et à lever plusieurs obstacles avec :

- L'ouverture anticipée du sanglier en battue en forêt dès le 2 septembre,
- La possibilité de redemander des bracelets au fil de l'eau,
- Une baisse du prix des bracelets sanglier réattribués qui passe de 25 € à 12.50 € et ce jusqu'à la fin de la saison de chasse pour favoriser le prélèvement précoce des animaux et économiser sur la facture à venir.

L'appel à chasser plus tôt a été peu suivi malgré une évolution préoccupante des dégâts en plaine. La menace de tirs de nuit a parfois permis d'anticiper l'ouverture au sanglier dans quelques territoires permettant d'apaiser le relationnel avec des agriculteurs mécontents. A l'époque, il s'agissait d'intervenir où la nécessité l'imposait. L'essentiel aujourd'hui est de réduire les densités dans les massifs pour revenir à une situation supportable. Cette obligation est un rendez-vous à ne pas manquer sous peine d'assombrir l'avenir de la chasse et d'imposer des dépenses insupportables pour de nombreux chasseurs. Il s'agit clairement de supprimer les règles de tir et de chasser dans les réserves, le temps nécessaire pour revenir à une situation rétablie.

Par ailleurs, le bilan du compte dégâts particulièrement dégradé (environ 1.4 million d'€ contre 650 000 € va nous contraindre à augmenter très sensiblement nos ressources. Je ne vous cache pas que l'effort devra être conséquent pour rétablir la situation et sans doute s'inscrire dans la durée.

Pour y faire face, je réunirai très tôt le groupe financement des dégâts pour vous proposer des solutions.

Dans ce contexte compliqué, le dramatique accident de chasse de Tronchoy nous rappelle l'impérieuse nécessité de tout faire pour garantir la sécurité de tous lors des battues de grand gibier. Cela doit être notre première préoccupation qui doit guider chacune de nos décisions et nos comportements individuels.

A la veille d'une nouvelle année, je vous souhaite à tous, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Le Président,
Thomas CORVASCE

ANIMATIONS DE LA FÉDÉRATION À LA FÊTE DE LA CHASSE EN IMAGES



Les enfants sont invités à fabriquer un collier pendentif très tendance dans le monde de la chasse car il soutient une rondelle en bois de cerf.



Le public découvre les différentes espèces de cervidés dans le monde et quelques spécimens naturalisés.



A l'extérieur du stand, les enfants participent aussi à des jeux.



Des toiles représentant des animaux permettent aux enfants de se faire photographier.



Tyméo Lenice, un petit veneur prometteur de 6 ans, nous a fait une démonstration de trompe de chasse sur le stand de la FDC 52. Il a sonné "le Clocher de Dampierre". La valeur n'attend pas le nombre des années !
Félicitations Tyméo.

COBEVIM

DÉCOUVREZ NOS ARTICLES "CHASSE"

D'autres références en magasin :

Postes électriques
Clôtures
Tondeuses
Anti-parasites
Produits d'hygiène...



**CROQUETTES BROKATON
RUNNER / COMPLET**

*Aliment équilibré adapté
aux besoins nutritionnels
des chiens !
- Sac de 20 kg -*

GOUDRONS / CRUD
Pour attirer le gibier !



SEL BLANC / SEL GEMME
Pour la santé du gibier !



COMMANDES PAR TÉLÉPHONE OU EN MAGASIN :

RN19 - 52800 FOULAIN - Tél. 03 25 31 13 64 - contact@cobevim.com

Catalogue en ligne sur www.cobevim.com

**PRIX
ATTRACTIFS**

ACTIVITÉS DE LA FDC 52

EN IMAGES



FORMATION SÉCURITÉ
LE 7 SEPTEMBRE 2019
37 candidats ont participé à la formation sécurité organisée à St Loup.

L'organisation du rond pour donner les consignes.



FORMATION CERF
LE 14 SEPTEMBRE
Cette année, 28 personnes ont participé à cette formation qui s'est déroulée à la Salle des Fêtes d'Hortes.

Reconnaissance des catégories CEM1/CEM2.



Exercice de mesures des trophées de cerfs.

LA DÉTENTION DU TITRE PERMANENT DU PERMIS DE CHASSER EST OBLIGATOIRE !

Chaque année, les chasseurs valident leur permis de chasser auprès de la Fédération des Chasseurs, soit par courrier, soit par voie électronique. Les informations nécessaires sont déjà pré-remplies et ne nécessitent plus de consulter le titre permanent du permis de chasser original que chacun doit normalement avoir.

De là à faire un raccourci en pensant que seule la validation est maintenant nécessaire pour disposer d'un permis de chasser en règle, il n'y a qu'un pas régulièrement franchi par quelques chasseurs étourdis.

Lors d'un contrôle, l'absence de ce document au même titre qu'un défaut d'attestation d'assurance sera constitutif d'une infraction assimilée à une chasse sans permis !

En cas de détérioration ou de perte de ce volet permanent, vous devez demander l'établissement d'un duplicata à l'aide du formulaire cerfa n° 13944*03, accompagné de pièces justificatives notamment pour la perte d'un permis cartonné vert, de l'attestation préfectorale de délivrance initiale du permis de chasser original.

Suite à la réforme de l'Office National de la Chasse



et de la Faune Sauvage, merci de contacter la FDC 52 par téléphone au 03 25 03 60 60 ou par mail degats@fdc52.fr

Le formulaire vous sera adressé par courrier.

STAGE DE SENSIBILISATION

Certains auteurs d'infractions bénéficient d'une composition pénale qui peut prendre la forme d'une obligation de participation à un stage de sensibilisation organisé conjointement par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne.

La session 2019 s'est déroulée le vendredi 6 septembre avec un volet théorique en salle le matin et des travaux pratiques l'après-midi sur le terrain de formation de la FDC 52 en relation avec la sécurité. Ce rendez-vous imposé a permis d'aborder différents sujets comme la gestion qualitative des cerfs, l'identification des coiffés en nature, le plan de chasse et la sécurité.

Les participants ont apprécié la formule de ce stage et l'ambiance volontairement bon enfant qui a permis de libérer la parole et d'avoir des échanges constructifs. C'est évidemment le but recherché à travers ces sessions de sensibilisation grâce à une pédagogie adaptée pour obtenir une évolution des comportements.



LA COUVERTURE EN RESPONSABILITÉ CIVILE DE DEUX ASSOCIATIONS QUI SE REGROUPENT POUR CHASSER

La diminution progressive du nombre de chasseurs conduit certaines associations de chasse à se regrouper pour disposer de suffisamment de partenaires et conserver ainsi l'efficacité attendue des battues au grand gibier. C'est une réponse à encourager mais qui n'est pas sans poser certaines questions d'ordre juridique.

En effet, chaque société de chasse doit normalement disposer d'un contrat d'assurance chasse au titre d'organisateur garantissant l'association, les membres du bureau mais aussi parfois les chasseurs eux-mêmes pour les différentes activités de gestion du territoire (entretien des lignes, pose des clôtures, découpe du gibier, distribution de la venaison, sécurité, etc)

Lorsqu'un regroupement est opéré et que le plan de chasse est délivré pour une seule des deux associations qui agit pour le compte de la seconde, certains pourraient par souci d'économie, ne prendre qu'un seul contrat d'assurance. Il ne faut pas céder à cette tentation au profit bien dérisoire par rapport au risque que cela représente pour la société de chasse concernée.

Dans un contexte lié à la réparation d'un dommage corporel ou matériel, la responsabilité de l'association ne peut pas être automatiquement dérogée sous prétexte qu'elle n'est pas identifiée comme bénéficiaire d'un plan de chasse ou (et) que l'organisation de la chasse ne lui revient plus.

Dans tous les cas, les entités juridiques continuent d'avoir une existence légale. Bien souvent les droits

de chasse restent d'ailleurs concédés à chacune des associations composant le regroupement. Pour faire face aux événements de la vie, il faut donc nécessairement que chaque association conserve son contrat d'assurance organisateur de chasse pour pouvoir répondre à toute mise en cause.



ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39



Retrouver nos armes sur notre site internet

→ www.armurerie-laurain-meunier.fr



Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme

Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

DÉMARCHES SIMPLIFIÉES POUR L'OBTENTION DE L'AGRÈMENT COMME GARDE-CHASSE PARTICULIER

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne a adressé un courrier en juillet 2019 à la Préfecture de la Haute-Marne afin d'alerter sur les difficultés rencontrées pour l'obtention de l'agrément comme gardes-chasse particuliers, et surtout sur les délais estimés trop longs. L'Administration a réagi en proposant des actions d'amélioration en vue d'harmoniser les pratiques pour l'ensemble des services de la Préfecture.

Une réunion s'est tenue le mardi 24 septembre entre la Préfecture, les deux sous-préfectures, l'Association des Gardes-Chasse Particuliers de Haute-Marne représentée par Philippe Boniface et la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne représentée par Arnaud Marasi technicien.

Les formulaires relatifs à l'instruction des gardes-chasse ont été réactualisés à la fois sur la forme et sur le fond.

Le circuit de l'instruction des dossiers garde-chasse a été balayé. Des suggestions ont été reprises afin de restreindre le délai et optimiser l'instruction :

1 / La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne a proposé de centraliser les dossiers de garde-chasse et de les communiquer aux services de la Préfecture à partir du moment où ils sont complets. Dans le cas où des territoires se superposent sur deux arrondissements, le dossier sera traité à la préfecture ou par la sous-préfecture en fonction de la superficie la plus importante.

2 / Le document n°2 au verso qui liste dorénavant les territoires ainsi que leur superficie fait figurer des informations simplifiées. Par conséquent, les abandons de droit de chasse ne devront plus être four-

nis ce qui évitera de dupliquer des documents très volumineux ne présentant aucune plus-value pour l'instruction du dossier.

3 / Concernant la carte verte d'agrément, chaque service préfectoral s'engage à procéder de la façon suivante :

- ➊ au recto de la carte : informations sur les coordonnées du garde-chasse et du commettant complété par les services de la préfecture,
- ➋ au verso de la carte : inscription de la date de l'arrêté et signature du Préfet.

La carte verte sera adressée ensuite au Tribunal d'Instance qui apposera la date d'assermentation et la restituera directement au garde-chasse. Ce dernier devra également la signer, ainsi que le commettant.

Les formulaires de constitution de dossier de garde-chasse particulier sont disponibles sur le site www.fdc52.fr dans la rubrique Formation / Garde-Chasse Particulier



SÉCHERESSE : UNE PÉRIODE DÉLICATE POUR LA FAUNE SAUVAGE

Les témoignages se multiplient confirmant que les animaux ont particulièrement souffert pendant 3 mois, modifiant souvent leurs activités et leur comportement pour tenter de s'adapter.

Les chevreuils sont devenus particulièrement discrets presque inexistant bien que cela ait coïncidé avec la période du rut de l'espèce.

Les renards sortaient en plein jour à la quête de nourriture qui semblait faire défaut (peu de micro-mammifères en plaine).

Les grives et les merles avaient des distances de fuite étonnamment réduites comme pour s'économiser.

Le déplacement des sangliers dans des fonds plus frais était manifeste.

Durant cette période, les clôtures électriques étaient totalement inopérantes. Les animaux les traversaient sans subir de choc électrique faute d'humidité au sol. L'habitude prise, les sangliers ont continué à les franchir même après le retour de la pluie. De nombreuses parcelles de maïs et de tournesol en ont fait les frais malgré l'implication des chasseurs.

Une nouvelle fois, la communauté des chasseurs s'est mobilisée pour apporter régulièrement de l'eau en forêt. Cet investissement a profité à toute la faune et notamment aux oiseaux.



Une clôture avec 9 600 volts dans le câble, franchie tous les jours par les sangliers.



De nombreuses plantations forestières ont souffert de la sécheresse dans tout le département.



L'Aujon à sec comme beaucoup de rivières du département.

LA RENTRÉE DU CLUB NATURE DE MONTIGNY

De Semoutiers à Cirey sur Blaise pour écouter le brame.

11 enfants encadrés par les bénévoles du club nature de Montigny se sont déplacés le 20 septembre pour observer des cerfs et des biches dans un enclos.

Corinne Robinot administratrice de la Fédération des Chasseurs mais aussi co-gestionnaire de ce petit parc avec son mari Luc, a fait une large présentation de l'espèce.

Le groupe s'est ensuite rendu en forêt domaniale de Blinfey au local de chasse du Rallye généreusement mis à disposition par M. David Belatèche. Puis, les enfants, par petits groupes, en toute discrétion, ont tenté d'écouter le roi de la forêt dans la vallée de l'étang à Cirey. Pour certains d'entre eux, la magie de la nuit associée aux cerfs qui braimaient, ont laissé sans doute, de très beaux souvenirs !



L'enclos, un passage obligé pour observer de très près les animaux.



Corinne Robinot explique la biologie du cerf élaphe.

UN SECOND CLUB NATURE EN HAUTE-MARNE

En partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Marne, le Service Jeunesse Animation de l'Agglomération de Chaumont a mis en place un club nature à Nogent piloté par Philippe Marmeuse. Les activités sont orientées vers la découverte de la faune, de la flore ainsi que la pratique de loisirs de pleine nature. Elles s'adressent aux enfants âgés de 7 à 11 ans. Elles se déroulent sur une ½ journée et en fin de soirée à différentes périodes de l'année ainsi que pendant les vacances scolaires.

Une première sortie a eu lieu le vendredi 27 septembre après la classe. 15 enfants ont visité l'enclos à cerfs de M. Eric Kleinert. Ils sont allés ensuite écouter le brame du cerf en bordure de la forêt d'Arc en Barrois.

Nous tenons à remercier chaleureusement Eric Kleinert pour son accueil au sein du parc ainsi que Philippe Marmeuse référent bénévole pour son implication.



DESTRUCTION DU RENARD AU MOIS DE MARS

Une disposition réglementaire permet au détenteur du droit de destruction de réguler le renard à tir pendant le mois de mars.

Pour cela, il faut adresser une demande avant le 1er février 2020 à la Direction Départementale des Territoires. L'imprimé sera disponible début décembre sur le site www.fdc52.fr / page d'accueil Actualités / Demande de destruction du renard au mois de mars.

Pour bénéficier de cette mesure, il faut être identifié comme demandeur de plan de chasse (chevreuil ou sanglier) et disposer du droit de destruction.

Pour ceux qui ont bénéficié d'une demande de destruction à tir du renard en 2019, l'imprimé leur sera adressé directement par la DDT.

TIR DES BROCARDS EN ÉTÉ : EN PERTE DE VITESSE ?

612 brocards ont été déclarés prélevés au 11 septembre 2019 en Haute-Marne. Ce chiffre permet d'évaluer l'impact du tir d'été concernant cette espèce dans notre département.

Le nombre semble baisser depuis 2011/2012 où on avait atteint cette saison-là un pic de prélèvements (environ 1 000 brocards !).

Difficile de trouver une explication, au-delà de la banalisation de cette pratique et avec peut-être un éventuel report sur le sanglier ?

A chacun de méditer sur ce constat qui n'est pas sans nous étonner.



OFFRE 1^{ER} PERMIS

ALCÉDO LANGRES
Rue Louis Lepitre
52200 LANGRES
03 25 90 01 16

Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons:

1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluo + 1 Porte Permis

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

SP BLACK LIGHT
Cal: 12/76 Canon: 66 et 71 cm

549€

Prix spécial 1er permis

EXTRA N
Cal: 12/76 Canon: 71 cm

999€

Prix spécial 1er permis

AFFINITY ONE BOIS
Cal: 12/76 Canon: 71 cm

829€

Prix spécial 1er permis

KRONOS
Cal: 30/06

889€

Prix spécial 1er permis

-15%

MUNITIONS

OFFRE PREMIER PERMIS

Gamme de Cartouches ALCÉDO (moins 150 cartouches - hors pack pigeron)
(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2019 et coupon valable une fois par permis)

-15%

CHAUSSANT & ACCESSOIRES

OFFRE PREMIER PERMIS

Bottes, chaussures, chaussettes chaussons, gêtres, accessoires
(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2019 et coupon valable une fois par permis)

-20%

VÊTEMENTS

OFFRE PREMIER PERMIS

Pantalons, cuissards, vestes gilets, casquettes
(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2019 et coupon valable une fois par permis)

LE POIDS DES SANGLIERS PLEIN OU VIDÉ ?

La correspondance entre le poids plein ou le poids vidé des sangliers peut parfois être utile pour les chasseurs. Vous trouverez ci-dessous un tableau qui pourra être affiché au rendez-vous de chasse.

TABLE DE CORRÉLATION POIDS PLEIN / POIDS VIDÉ CHEZ LE SANGLIER

Poids vidés	Poids pleins (kg)		Poids vidés	Poids pleins (kg)		Poids vidés	Poids pleins (kg)		Poids vidés	Poids pleins (kg)	
	Mâles	Femelles		Mâles	Femelles		Mâles	Femelles		Mâles	Femelles
5	10,54	9,39	44	56,17	54,63	83	101,80	99,87	122	147,43	145,11
6	11,71	10,55	45	57,34	55,79	84	102,97	101,03	123	148,60	146,27
7	12,88	11,71	46	58,51	56,95	85	104,14	102,19	124	149,77	147,43
8	14,05	12,87	47	59,68	58,11	86	105,31	103,35	125	150,94	148,59
9	15,22	14,03	48	60,85	59,27	87	106,48	104,51	126	152,11	149,75
10	16,39	15,19	49	62,02	60,43	88	107,65	105,67	127	153,28	150,91
11	17,56	16,35	50	63,19	61,59	89	108,82	106,83	128	154,45	152,07
12	18,73	17,51	51	64,36	62,75	90	109,99	107,99	129	155,62	153,23
13	19,90	18,67	52	65,53	63,91	91	111,16	109,15	130	156,79	154,39
14	21,07	19,83	53	66,70	65,07	92	112,33	110,31	131	157,96	155,55
15	22,24	20,99	54	67,87	66,23	93	113,50	111,47	132	159,13	156,71
16	23,41	22,15	55	69,04	67,39	94	114,67	112,63	133	160,30	157,87
17	24,58	23,31	56	70,21	68,55	95	115,84	113,79	134	161,47	159,03
18	25,75	24,47	57	71,38	69,71	96	117,01	114,95	135	162,64	160,19
19	26,92	25,63	58	72,55	70,87	97	118,18	116,11	136	163,81	161,35
20	28,09	26,79	59	73,72	72,03	98	119,35	117,27	137	164,98	162,51
21	29,26	27,95	60	74,89	73,19	99	120,52	118,43	138	166,15	163,67
22	30,43	29,11	61	76,06	74,35	100	121,69	119,59	139	167,32	164,83
23	31,60	30,27	62	77,23	75,51	101	122,86	120,75	140	168,49	165,99
24	32,77	31,43	63	78,40	76,67	102	124,03	121,91	141	169,66	167,15
25	33,94	32,59	64	79,57	77,83	103	125,20	123,07	142	170,83	168,31
26	35,11	33,75	65	80,74	78,99	104	126,37	124,23	143	172,00	169,47
27	36,28	34,91	66	81,91	80,15	105	127,54	125,39	144	173,17	170,63
28	37,45	36,07	67	83,08	81,31	106	128,71	126,55	145	174,34	171,79
29	38,62	37,23	68	84,25	82,47	107	129,88	127,71	146	175,51	172,95
30	39,79	38,39	69	85,42	83,63	108	131,05	128,87	147	176,68	174,11
31	40,96	39,55	70	86,59	84,79	109	132,22	130,03	148	177,85	175,27
32	42,13	40,71	71	87,76	85,95	110	133,39	131,19	149	179,02	176,43
33	43,30	41,87	72	88,93	87,11	111	134,56	132,35	150	180,19	177,59
34	44,47	43,03	73	90,10	88,27	112	135,73	133,51			
35	45,64	44,19	74	91,27	89,43	113	136,90	134,67			
36	46,81	45,35	75	92,44	90,59	114	138,07	135,83			
37	47,98	46,51	76	93,61	91,75	115	139,24	136,99			
38	49,15	47,67	77	94,78	92,91	116	140,41	138,15			
39	50,32	48,83	78	95,95	94,07	117	141,58	139,31			
40	51,49	49,99	79	97,12	95,23	118	142,75	140,47			
41	52,66	51,15	80	98,29	96,39	119	143,92	141,63			
42	53,83	52,31	81	99,46	97,55	120	145,09	142,79			
43	55,00	53,47	82	100,63	98,71	121	146,26	143,95			

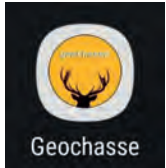
Le poids vidé s'entend animal complètement débarrassé des organes tels que langue, poumons, cœur, reins, foie et testicules pour les mâles.

Source Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

GEOCHASSE : UNE APPLICATION POUR SAISIR VOS PRÉLÈVEMENTS DE GRAND GIBIER AVEC VOTRE MOBILE

Cette application permet via le flash code ou datamatrix imprimé sur les bracelets de plan de chasse de scanner le bracelet et de rentrer directement les informations du prélèvement sur le terrain et en temps réel.

INSTALLATION



Geochasse Geoxys doit être installée sur votre téléphone depuis Play Store si votre téléphone fonctionne sous Android ou depuis Appel Store si votre téléphone est un iPhone (ios).

Cherchez le mot geochasse (sans accent) dans votre App Store. Vous devez trouver l'application Geochasse de Geoxys symbolisée par un logo rond avec une tête de cerf. Vous cliquez sur Installer pour installer l'application sur votre téléphone portable. Une fois installée, vous retrouverez ce logo dans la liste de vos applications.

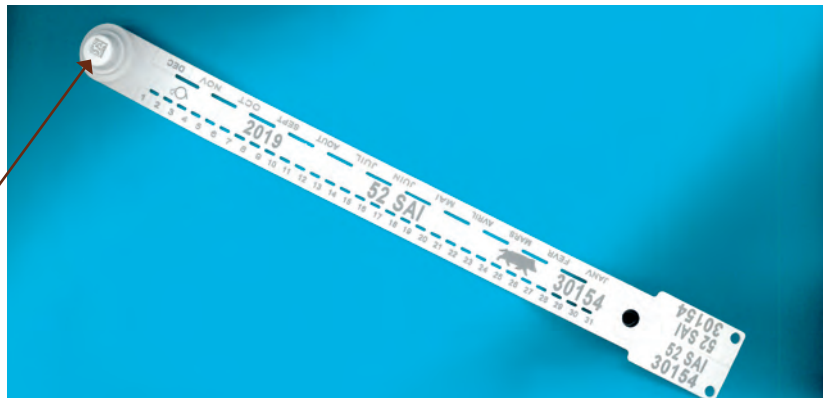
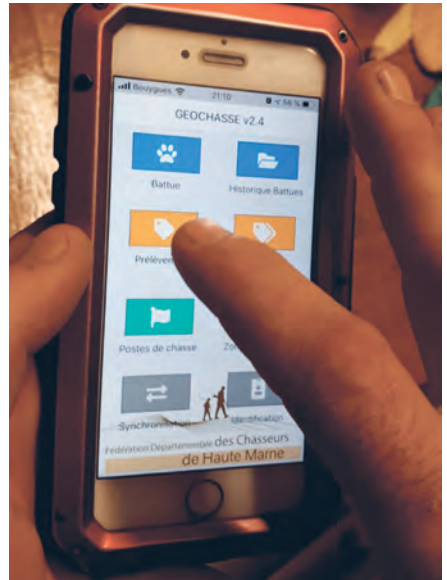
Vidéo de tutoriel : <https://youtu.be/1q2d3wi6lcc>

PREMIÈRE UTILISATION

Lorsque vous lancez pour la première fois l'application, vous devez vous identifier avec votre identifiant et votre mot de passe qui vous sont fournis par la Fédération et saisir l'adresse e-mail associée. Ils correspondent à ceux utilisés pour vous connecter à l'Espace Adhèrent de Retriever. Les informations que vous allez saisir avec l'application Geochasse sont en effet stockées d'abord sur le serveur de l'application puis transmises chaque soir au serveur Retriever. Vous pourrez donc retrouver ces informations sur votre Espace Adhèrent Retriever dès le lendemain de votre saisie.

Pour plus de renseignements, <http://www.fdc52.fr/> / Actualités : Geochasse / puis éditer le manuel d'utilisation

En début de saison, une dizaine de chasseurs seulement utilisaient cette application pour une quarantaine d'animaux prélevés. Le témoignage de deux d'entre eux appartenant à des générations bien différentes est éloquent.



Pour renseigner un prélèvement, il suffit de scanner le flash code du bracelet. Il faut approcher l'appareil du bracelet et si la mise au point est bonne, le scan s'effectue tout seul.

René Bresson, Président de la société de chasse de Rouvroy sur Marne, 68 ans.

Particulièrement satisfait après 7 saisis effectuées depuis le rendez-vous de chasse, il confirme : "c'est bien, ça va plus vite, c'est pratique. Un seul bémol, parfois il y a des difficultés pour scanner le flash code qui peut être souillé".

Sébastien Henriot, chasseur à la société communale de chasse de St Blin, 38 ans.

"L'installation de l'application sur le portable a été faite sans difficulté. L'utilisation ensuite est facile et évite d'avoir à ressaisir les informations sur l'ordinateur le soir. Par contre, les bracelets de sanglier réattribués en octobre n'étaient pas accessibles."

Après vérifications quelques jours plus tard par la FDC 52, les bracelets figuraient bien sur Geochasse mais une ouverture préalable de l'application avec du réseau n'avait sans doute pas été faite pour une prise en compte des attributions supplémentaires.







René Bresson utilise Geochasse pour déclarer ses prélèvements.

Gamm vert

le goût du jardin



-  **Vêtements de chasse : Pantalon, veste, chaussures et bottes : remise de 10%**
-  **Accessoires de chasse (januel - beligne) : remise de 10%**
-  **Munitions : remise de 5%, au-delà de 5 boîtes : remise de 10%**
-  **Alimentation chien à partir de 5 sacs : remise de 5%**

Offre valable pour tous les sociétaires de la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

Gamm Vert De Bourbonne - Gamm Vert De Saints Geosmes - Gamm Vert De Chaumont - Gamm Vert De Fayl Billot -
Gamm Vert De Vaux Sous Aubigny - Gamm Vert De Wassy - Gamm Vert De Saint Dizier - Gamm Vert De Joinville

LA RÉGULATION DES CORMORANS EN HAUTE-MARNE

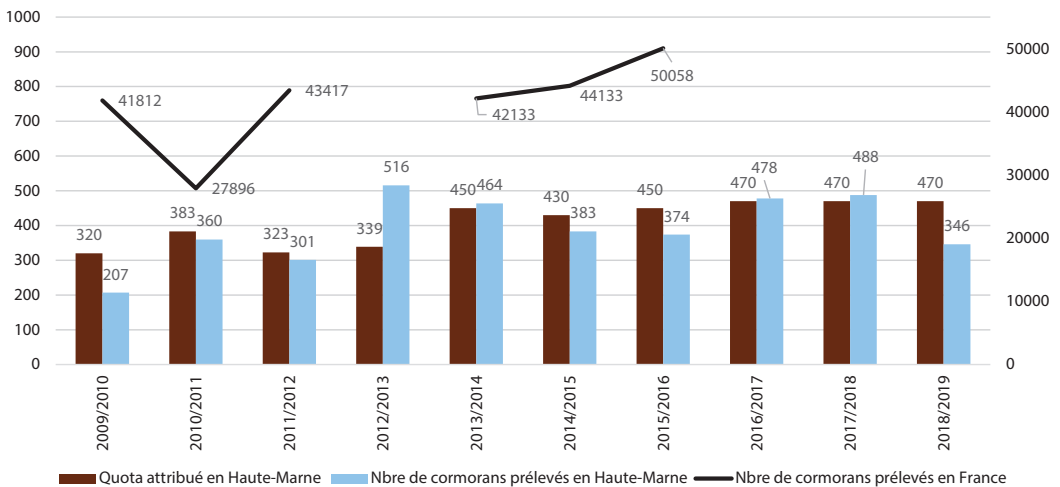
Compte tenu des dégâts commis dans les piscicultures en France, une régulation de l'espèce est possible. Dans notre département, c'est la Fédération de la Pêche, sous le contrôle de la DDT, qui en assure la mise en œuvre.

Les chasseurs désignés par les propriétaires d'étang ou par les sociétés de pêche et disposant d'un permis de chasser validé, assurent les tirs de prélèvements. Durant la saison 2018/2019, 35 communes étaient concernées par la régulation de cette espèce.

Pour information, le quota est fixé à 445 cormorans pour la saison 2019/2020 (quota de 470 cormorans en 2018/2019).



Credit photo : L. Madeiron FNPF



Pour information, contactez Maxence Lemoine, technicien de la Fédération de Pêche.
Tél. 03 25 32 51 10.

Source : F.D.H.P.P.M.A
www.peche52.fr

UN CAHIER DE VENAISON DISPONIBLE À LA FDC 52

Après la conception d'un cahier de prélèvements largement utilisé dans notre département pour faciliter l'organisation de la chasse, la Fédération met à disposition un cahier de venaison.

Cet ouvrage permet de noter pour chaque jour de chasse la nature des morceaux de venaison distribués à chaque partenaire de chasse. Plus besoin

d'en réaliser un avec les moyens du bord, il suffit de l'acquérir chaque année pour la modique somme de 2 € l'unité.

Dégâts de grand gibier

On rentre dans une période de turbulences

Des cultures qui se diversifient

La Haute-Marne n'échappe pas à l'évolution de l'agriculture avec la multiplication des producteurs bio, la diminution des surfaces de colza ou des intercultures entre deux productions principales.

La liste des cultures indemnisées s'allonge avec des nouvelles plantes qui peuvent maintenant représenter des surfaces importantes comme le tournesol, le pois fourrager, le soja ou le sorgho. Si certaines sont peu attractives pour le grand gibier (sorgho, chanvre, lin, lentilles), d'autres sont particulièrement fréquentées ce qui génère parfois des dossiers très importants. Le tournesol en est un parfait exemple. Les grands cervidés consomment les

capitules, du semis à la récolte, et les sangliers couchent les pieds après la floraison pour en consommer les graines. Les dégâts sont spectaculaires et peuvent atteindre rapidement plusieurs hectares. L'impact peut se poursuivre ensuite sur le semis de blé qui intervient généralement à la suite. Le grand gibier cherche alors les dernières graines de tournesol éparpillées sur le sol ou parfois enfouies par un labour.



Un rendement estimé pour chaque parcelle expertisée

La question est bien souvent posée car les chasseurs imaginent que les agriculteurs sont indemnisés sur la base d'un rendement départemental moyen. De là à soutenir que les agriculteurs seraient gracieusement rémunérés grâce à cet artifice, il n'y a qu'un pas qu'il faut souvent corriger.

En fait le travail de l'estimateur consiste à visiter chaque parcelle déclarée pour :

- Mesurer la surface détruite
- Estimer le **rendement réel** de chaque parcelle.



Ils utilisent pour cela des méthodes qui leur ont été enseignées lors de la formation obligatoire qu'ils suivent au Centre National de l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture). Ils s'appuient également sur leur expérience et les informations glanées auprès des coopératives et des premiers agriculteurs qui ont déjà récolté. Une expertise bien menée nécessite d'y passer du temps et de faire des comptages précis et répétés. C'est une démarche de professionnel qui nécessite de la compétence, de la diplomatie et de l'impartialité.

Des délais obligatoires

Les agriculteurs doivent déclarer les dégâts 8 jours ouvrés avant la date de récolte prévue. L'estimateur dispose d'un délai de 8 jours ouvrés à partir de la date de réception du dossier pour procéder à l'expertise de la parcelle.

Un barème négocié avec la profession agricole

Une Commission Nationale d'Indemnisation (CNI) fixe des barèmes sous forme de fourchettes qui s'imposent à chaque département pour les principales natures de culture (céréales, maïs, pois, tournesol, prairies, etc...).

Une négociation intervient ensuite entre la FDC 52 et les syndicats agricoles pour déterminer à l'intérieur du barème fourni le prix au quintal de chaque culture. La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) entérine ensuite les propositions dès lors qu'un accord a été trouvé entre les parties. Ces barèmes exprimés en € par quintal permettront de calculer l'indemnisation qui sera proposée à l'agriculteur. Un abattement de 2% est effectué selon le cadre national du décret.

Des seuils existent pour prétendre obtenir une indemnisation

La surface détruite doit être égale ou supérieure à 3% de la parcelle culturale. Si la surface détruite est inférieure à 3%, le montant des dégâts avant abattement doit être supérieur à 230 € par parcelle dans le cas général et supérieur à 100 € par parcelle pour les prairies. Attention si ces seuils ne sont pas atteints, les frais d'estimateurs sont à la charge de l'agriculteur.

Bien dimensionner l'évaluation des dégâts

Pour éviter les déclarations abusives, la réglementation précise que "les frais d'estimation sont intégralement à la charge du réclamant lorsque les quantités déclarées détruites sont plus de 10 fois supérieures aux dommages réels et pour moitié lorsque cette surévaluation atteint 5 à 10 fois".

Le coût moyen d'une expertise, comprenant souvent plusieurs visites pour une même parcelle, peut vite atteindre un montant suffisamment dissuasif.



Retour sur le budget dégâts

Les dépenses du budget dégâts ne comprennent pas seulement le coût des indemnités. On y trouve aussi les frais d'estimateurs, le montant des subventions versées, le coût du personnel, du véhicule affecté à la prévention, les charges liées au fonctionnement du service dégâts (secrétariat, locaux et charges diverses) et enfin l'achat des clôtures.

Lorsque pour un exercice donné, le poste indemnisation augmente, ceux des frais d'estimateurs et d'achat de clôtures progressent également. La multiplication des dossiers de dégâts génère plus de visites, plus de temps passé par les estimateurs et une demande de clôtures émanant des agriculteurs qui explose.



Vers 1.4 million d'euros de dépenses d'indemnisation !

L'exercice de dégâts de grand gibier 2018/2019 devrait atteindre environ 1.4 million d'euros versé aux agriculteurs renouant avec les montants records de 2010/2011 et 2012/2013.

Après 5 années favorables (entre 400 000 et 650 000 € / an), la facture explose à nouveau et pourrait être suivie d'un second exercice (2019/2020) compliqué.

La combinaison de plusieurs facteurs explique cette situation :

- La densité sanglier globalement trop élevée pour le département suite à plusieurs années de forte reproduction due aux fructifications,
- L'absence totale de glands et de faines cette année et de toutes les sources de nourriture notamment souterraine en forêt,
- Une sécheresse exceptionnelle et prolongée à l'automne qui a par contre coup entraîné l'apparition de dégâts conséquents par vermillis dans les prairies et les semis de colza et céréales dès les premières pluies de septembre.



Ces dommages seront mécaniquement répartis sur deux exercices différents selon la date de dépôt des dossiers de dégâts, avant le 30 juin (2018/2019) ou après (2019/2020). Cela aura pour effet de lisser pour partie ces dépenses et de mieux répartir l'effort financier qui sera demandé aux chasseurs.



Pour la campagne de dégâts à venir (2019/2020), les chasseurs sont encore maîtres de leur destin. En réduisant les densités à l'issue de cette saison de chasse, les dépenses de dégâts fléchiront pour redevenir supportables. Dans le cas contraire, il faudra assumer et trouver les financements.

En attendant, le groupe départemental dégâts qui travaillera sur les hypothèses de prix pour le **budget 2020/2021** devra nécessairement augmenter les ressources. Les seuls leviers disponibles sont bien identifiés : le montant des bracelets de grand gibier et la contribution des dégâts par zone. Le timbre grand gibier avec la réforme du permis ne peut plus être activé sous peine de réduire dangereusement l'écart de prix avec le permis national. Dans tous les cas, la pression financière sur les chasseurs augmentera nécessairement.

Une nécessité : augmenter la contribution dégâts

En 2013, un nouveau mode de financement des dégâts a été mis en place, destiné à responsabiliser les chasseurs par zone de plan de chasse.

Il prend en compte le dernier exercice des dégâts connu soit 2018/2019 pour préparer le prochain budget 2020/2021.

Toutes les dépenses du compte dégâts sont additionnées ainsi que les recettes. Lorsque la différence par zone ne s'équilibre pas, elle est compensée par l'activation d'une contribution dégâts. Cette dernière sera également calculée à partir de l'attribution 2018/2019.

Si historiquement quelques zones de plan de chasse excédentaires échappaient jusqu'à maintenant à cette contribution, elles risquent de subir les plus fortes augmentations car les densités de sangliers y ont fortement progressé (Bourbonne, Fayl Billot, Langres).



LE PARC NATIONAL DE FORÊTS ENTRE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE, 11^{ÈME} EN FRANCE !

Le décret concernant la création du 11^{ème} Parc National français (PN) est à la signature sur le bureau du 1^{er} Ministre, à l'instant où nous rédigeons ces lignes. Quand vous lirez cet article, il sera certainement signé.

Situé au sud-ouest du département de la Haute-Marne (de Châteauvillain au sud d'Auberive) et nord-est de la Côte d'Or, l'ouverture réelle au public devrait intervenir, quant à elle, au début de l'été prochain avec la mise en place du siège social du parc à Arc en Barrois.

Dix ans que les FDC 21 et 52 négocient pour pouvoir chasser dans ce futur espace protégé que ce soit dans l'Aire d'Adhésion (181 000 ha) bien sûr, dans le Cœur de Parc (56 000 ha) et même dans la Réserve Intégrale (3 100 ha) qui ne sera pas sanctuarisée.

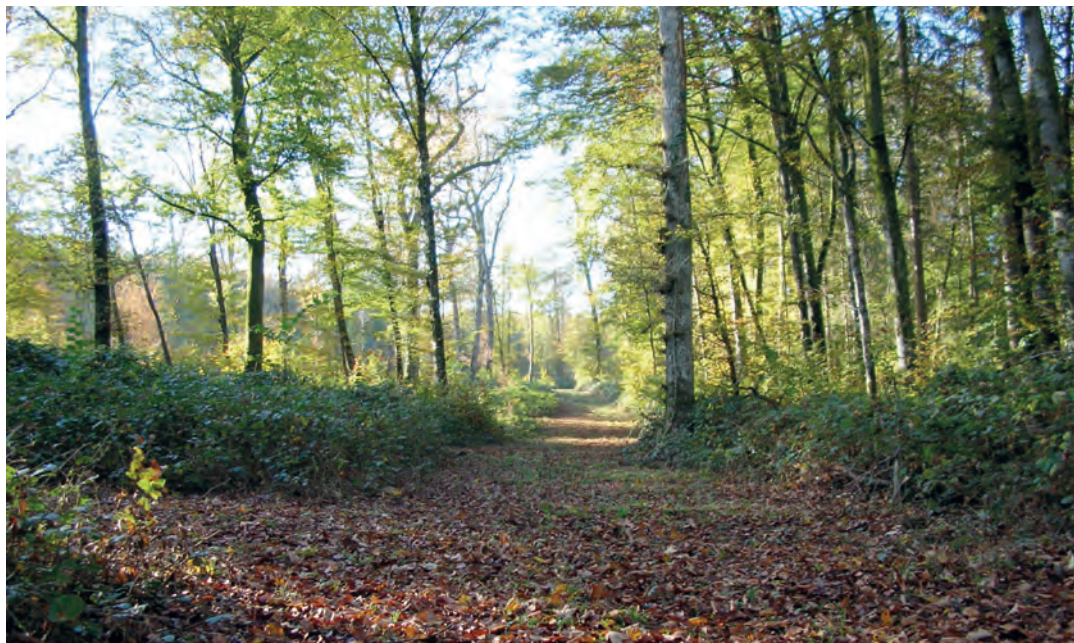
Pendant cette période, une structure de transition entre le GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui s'arrête au 1^{er} novembre 2019 et la future gouvernance du Parc est mise en place pour gérer administrativement les affaires courantes avec à sa tête Véronique Genevey (ex chef de service à la DDT 21). Le 1^{er} directeur du Parc sera donc choisi ultérieurement.

La négociation cynégétique est terminée et validée par le Conseil d'Administration du GIP. Sur

cette dernière version, nous pouvons être satisfaits de la place réservée à la chasse pour les quinze prochaines années. Nous avons dû faire quelques concessions, certes dans le Cœur et la RI, mais elles restent acceptables au regard des potentialités conservées par ailleurs, notamment l'ensemble des modes de chasse, à l'exclusion de la chasse sous terre qui était toutefois déjà non autorisée sur les territoires concernés.

Nous resterons très vigilants pendant cette période transitoire à ce que le Ministère de la transition écologique et solidaire ne profite pas de ce délai pour revoir et édulcorer la pratique de notre activité favorite. Ayant déjà été échaudé dans un passé récent, notre confiance reste limitée. Nous resterons attentifs pour que seuls les engagements pris et validés s'imposent à notre loisir.

Patrick Lhuillier
Vice-Président FDC 52



LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

DES COLLABORATEURS BÉNÉVOLES DE L'ADMINISTRATION

Ce corps très ancien date de Charlemagne. A l'époque, cette fonction se limitait à la protection de la population contre les loups. Aujourd'hui le lieutenant de louveterie est devenu un acteur incontournable qui participe à la gestion des espèces et au maintien des équilibres naturels.

LE BILAN DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Le tir de nuit des sangliers et des blaireaux, sous couvert d'un arrêté préfectoral, constitue une mission importante et chronophage pour les lieutenants de louveterie. Chaque intervention est motivée par l'apparition de dégâts insupportables qui sont généralement vérifiés préalablement. Faute de disposer d'une alternative efficace, le tir de nuit constitue généralement l'ultime réponse trouvée.

Les interventions sont mesurées et proportionnelles aux dommages signalés. En matière de sanglier, si l'intervention envisagée se situe en période d'ouverture, l'engagement par les adjudicataires concernés d'organiser rapidement des battues efficaces suffit le plus souvent à désamorcer le tir de nuit.

Les prélèvements de sangliers sont longtemps restés compris entre 20 et 40 animaux. Au cours de la saison 2018/2019, ce chiffre a doublé pour répondre à la multiplication des dégâts dans le département. Rapporté au tableau annuel départemental, l'impact est minime mais il a contribué à apaiser certaines tensions et à limiter les dégâts aux cultures agricoles.

Pour le blaireau, le prélèvement oscille entre 90 et 100 animaux depuis 4 ans. Ils témoignent de l'abondance de l'espèce dans le département.

UN PROFIL EXIGEANT

L'Etat fixe le nombre de postes par département qui devrait passer de 12 à 17 en Haute-Marne à partir du 1^{er} janvier 2020 et terminer à 15 en sachant que :

- ⊕ Deux lieutenants de louveterie arrêteront au 31 décembre 2019,
- ⊕ Deux autres arrêteront en cours de mandats atteints par la limite d'âge (75 ans).

Sur les 17 nouvelles candidatures déposées, seuls 7 seront donc nommés pour pourvoir aux remplacements évoqués et à l'augmentation de l'effectif. L'Administration veille à s'entourer de collaborateurs sérieux qui doivent avoir de réelles compétences cynégétiques, environnementales et régle-

mentaires.

De nombreuses qualités sont également nécessaires : la réactivité, l'impartialité, l'autorité, la diplomatie. Enfin il s'agit aussi d'être disponible et de disposer de moyens financiers suffisants permettant d'acquérir une tenue et du matériel, d'entretenir un véhicule 4X4 et d'assumer le coût du carburant. L'Etat ne prend à sa charge aucune dépense et il ne faut surtout pas en sous-estimer l'importance. A cela s'ajoute la nécessité d'être disponible de jour pour rencontrer par exemple des agriculteurs ou de nuit pour tirer les sangliers.

DES MISSIONS EN CONSTANTE ÉVOLUTION

L'abondance des sangliers et des blaireaux, le risque de réapparition du loup, la présence de cochons chinois, le spectre de la Peste Porcine Africaine, le phénomène des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC), la création du Parc National et ses conséquences sur l'évolution des ongulés sont autant de raisons qui justifient pour l'Administration de disposer de conseillers techniques. La complexité des mesures à prendre et leur efficacité nécessitent aussi d'en augmenter le nombre.

A partir du 1^{er} janvier 2020, une nouvelle équipe de louvetiers sera en place dans le département. L'actualité ne les ménagera pas notamment en matière de sanglier où l'hiver s'annonce compliqué.

LE TÉMOIGNAGE DE JEAN-FRANÇOIS GUERBERT

Après 30 ans au service de la louveterie en Haute-Marne, Jean-François Guerbert raccroche atteint par la limite d'âge.

Il a vécu pendant cette longue période une évolution sensible de la fonction essentiellement honorifique à ses débuts (1989) mais, au fil des années, il s'est imposé comme acteur essentiel et reconnu pour apporter une aide technique à l'Administration. Jean-François a accepté de partager quelques souvenirs qui ont jalonné sa carrière.

- ⊖ Les premiers tirs nocturnes de renards sont intervenus en 1990 pour effectuer des analyses dans le cadre de la rage.
- ⊖ Tous les louvetiers sont mobilisés lors de la reprise de cerfs organisée en 1984 en forêt communale d'Orges. Ils sont affectés à la surveillance de l'autoroute fermée exceptionnellement à cette occasion, avec la consigne d'abattre tout animal qui rentrerait. Une biche apparaît alors suivie d'une harde de 60 animaux se dirigeant vers le grillage. Le second louvetier à ses côtés, Gilbert François, lui glisse alors "si ça saute, on n'aura jamais assez de cartouches !"



Jean-François Guerbert accompagné de son petit-fils dans le cadre d'une autre de ses passions : la chasse à courre.

🕒 L'apparition d'un loup en 2013 dans le secteur de Blumeray permet de renouer avec la fonction ancestrale. La louveterie haut-marnaise est mobilisée pendant 2 mois pour protéger les troupeaux de la Région et effectuer, si nécessaire, des tirs de dissuasion. De nombreuses nuits n'ont pas permis d'observer la bête, si ce n'est par Marc Chavey, mais bien furtivement. Et pourtant cette nuit-là et dans le même secteur, Jean-François est convaincu de l'avoir vu l'espace d'une seconde dans le faisceau du phare. Il demande alors à Georges Decorse de faire demi-tour pour procéder à un tir. Revenu à l'endroit indiqué en prenant cette fois le temps nécessaire, il identifie un très beau renard qui dépasse d'une luzerne. Encore aujourd'hui, Jean-François est convaincu que sans cette vérification appuyée, il aurait soutenu à qui voulait l'entendre, qu'il avait vu le loup !

🕒 Une fameuse nuit à Cirfontaines en Ornois, aux confins de la Meuse, avec Jean Masson récemment nommé, où embourbés dans un chemin, ils n'ont pu se dégager qu'avec l'intervention d'un agriculteur dévoué.

🕒 La battue de destruction de sangliers à Etuff qui a marqué la Région avec des résultats rarement atteints.

En fait très peu de mauvais souvenirs malgré, parfois, quelques échanges soutenus avec des chasseurs ou des agriculteurs mais qui se sont toujours bien terminés grâce à l'attention portée et au sens du dialogue. Jean-François conclut avec l'impression donc d'avoir servi utilement l'intérêt général mais sans avoir compté ni ses heures, ni les km...

C'est pourquoi ce témoignage nous donne l'occasion de remercier Jean-François pour sa contribu-

tion remarquable et tous les bénévoles qui agissent sans compter dans tous les domaines de la chasse.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GIC DU MOIRON

LE PRÉSIDENT FRANÇOIS DOUILLOT PASSE LA MAIN.

Créée en 1988 pour augmenter la densité de sanglier, plusieurs présidents se sont succédés à la tête de l'association en 31 ans d'existence, Daniel Conversat, Président fondateur, Catherine Sirot en 1995 et enfin François Douillot en 2007. Ce dernier après 12 années en responsabilité a donné sa démission lors de l'Assemblée Générale organisée le vendredi 4 octobre à Foulain.

Didier Voillemin a accepté de prendre le relais entouré de François Douillot comme vice-président, Patrick Douillot comme trésorier et Francis Douville comme secrétaire.

Le nouveau Président a remercié François Douillot pour tout le travail accompli et l'a assuré de la reconnaissance unanime des chasseurs du massif.



Quelques faits marquants du GIC au cours de son histoire :

1988 : Création du GIC

1985-1988 : moins de 10 sangliers prélevés par an sur 3 000 ha !

1988 : 59 chevreuils repris par l'ONF en forêt domaniale de la Garenne de Luzy

1989 et 1997 : organisation d'un comptage sanglier sur point d'agrainage

1994 : demande en vain de l'instauration d'un Plan de Gestion Cynégétique Approuvé (PGCA)

1998 : instauration du plan de chasse sanglier en Haute-Marne

2015-2019 : entre 65 et 90 sangliers prélevés par an sur les 3 000 ha !

HALTE À L'INTOLÉRANCE !

Depuis quelques mois, nous assistons à une montée du chasse bashing. Après des entraves répétées à la chasse sur tout le territoire national, des actes de vandalismes et tentatives d'incendie dans différentes fédérations et sociétés de chasse, des harcèlements et des menaces de mort sur les réseaux sociaux, un certain nombre de personnes intolérantes continuent leurs actions abjectes en quasi impunité.

C'est tout d'abord, comme aux pires heures de notre histoire, la délation de personnes qui ont participé à des safaris et dont on jette en pâture sur les réseaux sociaux les photos et coordonnées détaillées pour faire pression sur leurs activités économiques et les harceler.

C'est ensuite, après l'incendie des bâtiments annexes de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise, le siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche qui a été dévasté par un incendie dont les éléments constatés ne laissent pas de doute sur l'origine criminelle de ces actes.

Car aujourd'hui ce n'est pas que la chasse qui est attaquée, c'est notre liberté !

Liberté de pratiquer le loisir que l'on souhaite s'il est légal car si rien n'est fait, demain, après la chasse, la pêche et l'équitation seront remises en cause.

Liberté de manger ce qu'on l'on souhaite car déjà les antispécistes s'attaquent aux boucheries, charcuteries, poissonneries et fromageries.



www.chasseurdefrance.com

On peut ne pas être d'accord avec la pratique de la chasse et le dire mais ce qui se passe aujourd'hui est intolérable.

La chasse française ne se laissera pas intimider par quelques terroristes verts et demande aux pouvoirs publics toute la fermeté nécessaire avant que l'irréparable ne soit commis.

La Fédération Nationale des Chasseurs



**Profitez d'une remise de 15%*
sur les armoires fortes.
Offre valable pour tous les modèles proposés
en magasin et avec présentation de ce coupon**

***Hors soldes et promotions**

ACTUALITÉS SANITAIRES

PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA) : APPARITION DE SANGLIERS SÉROPOSITIFS EN BELGIQUE

Au 30 septembre 2019, sur 3 864 sangliers morts puis analysés dans la zone infectée en Belgique, on dénombre 827 cas positifs. Le dernier cadavre positif date du 11 août. Parallèlement apparaissent des sangliers séropositifs, c'est-à-dire des animaux qui ont développé une résistance à la maladie et qui peuvent infecter leurs congénères. Pour réduire ce nouveau risque, une nouvelle campagne de destruction est lancée en Belgique qui s'appuiera sur des tirs à partir d'affûts dans la zone infectée.

En France au 12 septembre 2019, tous les sangliers analysés (373) étaient négatifs.

La PPA poursuit par ailleurs son expansion en Asie avec l'apparition d'un premier foyer en Corée du Sud.

Bonne nouvelle pour les chasseurs de la zone blanche...

La zone blanche qui longe la Belgique doit être purgée en sanglier pour constituer une vraie barrière contre la dissémination de la PPA en France. Les territoires de chasse concernés privés de sangliers ont perdu l'essentiel de leur attrait poussant les adjudicataires à envisager la dénonciation de tous les baux en cours. Cette option n'arrangeait pas l'Etat qui se voyait là privé des acteurs indispensables pour poursuivre l'éradication des sangliers de cette zone.

Les Fédérations Régionales et Départementales demandaient une prise en charge de 2/3 de la valeur locative par l'Etat. Au final, l'Etat a concédé une aide de 40% versée directement aux propriétaires pour une durée de trois ans qui sera accompagnée d'une baisse de loyer des propriétaires pour tendre vers l'objectif de 2/3 de baisse.

MALADIE LÉTALE AFFECTANT LES CHIENS EN NORVÈGE : ATTENTION AUX VOYAGES DE CHASSE

Un phénomène inhabituel et de grande ampleur est actuellement observé en Norvège occasionnant des gastro-entérites hémorragiques chez le chien, principalement dans l'Est du pays. Le phénomène serait apparu aux alentours du 20 août 2019.

Plusieurs centaines de chiens ont été touchés, présentant une dégradation rapide de leur état général et un fort taux de létalité. Des investigations sont en cours à l'Institut Vétérinaire pour en déterminer la cause, mais il semblerait que les maladies habituelles (telles que parvovirose, tularémie, salmonellose...) aient été écartées. Les autorités suédoises voisines déconseillent de voyager avec son chien en Norvège et interdisent aux chasseurs norvégiens de venir chasser en Suède avec leurs chiens.

Par mesure de précaution, il est recommandé aux chasseurs français qui souhaiteraient se rendre en Norvège de ne pas emmener leurs chiens.



PREMIER CHEVREUIL POUR JULIEN

Un superbe brocard, qui de plus est mitré, a été récolté à Roches Bettaincourt par Julien Burgonde.



Ce jeune chasseur de 16 ans a eu la chance du débutant ce qui devrait l'encourager pour poursuivre sa passion.

BEAU TABLEAU DE CHASSE POUR UN JEUNE PERMIS



Après un beau triplé de sangliers en chasse accompagnée le 19 novembre 2017, Maxime Cohaut âgé de 17 ans, a réalisé une très belle ouverture au bois le dimanche 6 octobre, au lieu-dit "la Baraque à Jojo". Il a prélevé ce jour-là un chevillard, un magnifique brocard et un superbe sanglier de 168 kg dans la chasse d'Yves Schmit en forêt du Val Magenta, près de St Dizier.

LAIE PRÉLEVÉE À L'ARC

L'animal a été retrouvé au terme d'une recherche de plus de 10 km par un conducteur UNUCR. Malgré l'absence d'indice au tir, le chien a travaillé sans relâche pour finir par mettre le sanglier au ferme.

En cas de doute sur un tir, il ne faut pas hésiter à faire appel à un conducteur de chien de sang. La prise de cette bête en est l'illustration parfaite.



Une laie de 129 kg a été prélevée à l'arc par Julien Baumann dans le bois des Barres près de Chaumont.

JOLI DÉBUT DE SAISON À PRESSIGNY

Cette journée mémorable s'annonçait effectivement bien avec une compagnie de sangliers supposée remisee dans cette traque.

En fait il n'y avait qu'un mâle qui, poursuivi par quelques chiens en retard, a pris le parti de quitter le bois pour longer une prairie. Philippe Moris placé à proximité (25 m) a mis fin à sa course, croyant avoir abattu un beau sanglier qu'il estimait à un peu plus de 100 kg. Son ami traqueur arrivé sur place le premier était plus près de la vérité avec une seconde

estimation à 140 kg. Reconnaisant la corpulence du solitaire, Philippe s'est obstiné en supposant qu'il devait avoir prématurément gonflé. C'est devant la bascule qu'il a vraiment pris conscience de l'animal exceptionnel qu'il avait prélevé avec un poids affiché de 180 kg !



BELLE SAINT HUBERT POUR LUCAS

Le dimanche 3 novembre, jour de la Saint Hubert, Lucas Cousin 16 ans est invité par son oncle pour une journée de chasse au sein de la société la Nouvelle Diane de Sexfontaines présidée par Frédéric Marnat.

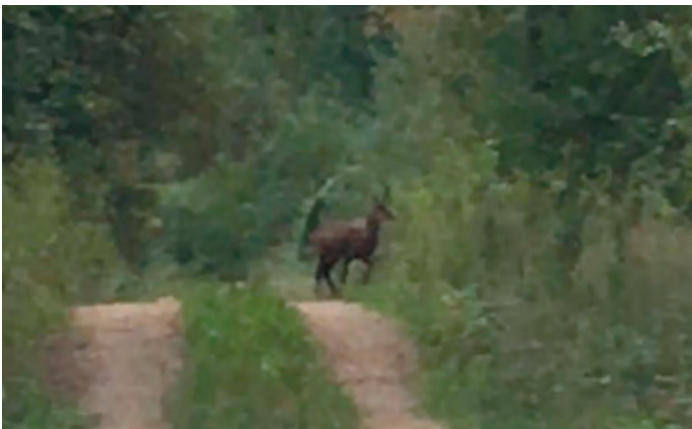
Le matin à son poste, il aperçoit une douzaine de sangliers qui se dérobent. Il tire un premier sanglier, puis un second qui, lui, tombe sur le coup.

Après la fin de chasse, il contrôle son premier coup de feu, trouve des traces de sang et prévient son chef de ligne. Ils retrouvent le sanglier tombé trente mètres plus loin.

C'est une belle journée pour Lucas avec ses deux sangliers prélevés le même jour.



UN CHAMOIS OBSERVÉ À ST GEOSMES



Julien Baumann, un archer, a filmé un chamois en forêt domaniale de St Geosmes le 5 septembre 2019 vers 12 h 30. Cet animal aurait été également observé vers Brévoines.

MORT EN CHERCHANT DE L'EAU

Daniel Tréma nous a adressé cette photo qui témoigne de la dure réalité des lois de la nature.



Les animaux sauvages profitent parfois de trouées naturelles au pied des arbres pour s'abreuver. Ce brocard en a malheureusement fait les frais, pris au piège d'un trou dont il n'a jamais réussi à ressortir.

UN COQ FAISAN DE PASSAGE À LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS

Nul ne sait d'où il est venu mais un coq faisan a été observé fin septembre sur la pelouse de la Fédération des Chasseurs cherchant à contourner le grillage d'enceinte.



Il a échappé d'un coup d'ailes au technicien, sans doute pas assez vif, qui souhaitait le relâcher en pleine nature. C'est donc en direction du Géant Casino qu'il a poursuivi son escapade citadine...

LES CAUSES DE L'ÉCHEC

En octobre 2018, un chasseur du sud du département m'appelle pour la recherche d'une biche. Un rendez-vous est pris et selon les indications de mon accompagnateur, la biche accuse le tir, tombe, se relève et puis repart. A mon avis, c'est probablement une balle d'apophyse...

Je mets Maddy à l'Anshuss et nous commençons la recherche. Ma chienne descend sur environ 300 mètres puis oblique à gauche le long de la lisière de la forêt et d'une prairie sur 700 mètres et ce, avec des gouttes de sang très éparées. Puis, Maddy m'entraîne dans le bois, ce qui est logique car une bête blessée ne reste pas à découvert. En face de cette forêt, de l'autre côté du pré, il y a un petit village haut-marnais. Dans la forêt, Maddy travaille avec beaucoup d'énergie et là je me doute à son comportement qu'elle a éventé quelque chose.

Je demande à mon accompagnant de se tenir prêt et nous avançons prudemment sur 200 mètres. Maddy est contente, elle a trouvé. En arrivant sur place : stupéfaction !!!!! Maddy a détecté un plat de côtes de 40/40 cm et de la peau de biche. Je regarde de plus près, et visiblement ce n'est pas ce que je cherche, j'en suis certain.

Alors, j'interroge le chasseur sur cette découverte. Il n'a pas plus d'explication à me fournir.

Bon, plusieurs fois je remets Maddy sur la voie mais elle me ramène sans cesse à cet endroit. En accord avec mon accompagnateur, j'arrête la recherche. Elle a duré 1 h 30. Et sceptique, je m'interroge !

En prenant un verre avec le chasseur, nous discutons sur ce qui aurait pu se produire. Je lui demande s'il n'y aurait pas eu du braconnage, si la biche n'aurait pas été retrouvée par d'autres chasseurs ; mais rien à sa connaissance. Puis, il me dit : vous savez Monsieur Berkane, dans nos petits villages, tout le monde se connaît, tout se sait.

Huit jours plus tard, et sur mes conseils, cette personne me téléphone. Ils ont retrouvé la biche, 1000 mètres au-delà du point où Maddy a trouvé les restes.

La biche n'est jamais rentrée dans la forêt, elle a continué tout droit, longé une haie en bordure de la prairie puis est tombée. Il s'agissait d'une balle d'épaule.

Je le félicite et il m'explique. A environ 400 mètres du point où nous avons trouvé os, peau et viande, il y a un terrier de renards. Les villageois, par habitude,



ont jeté des déchets d'une biche tuée auparavant dans une ancienne carrière située juste derrière leur hameau. Les renards ont pris de la peau et des côtes et les ont trainés tout droit vers leur terrier, ce qui explique le défaut du chien.

Une biche pour une biche, Maddy ne pouvait en aucun cas faire la différence. Ces explications apportent une réponse définitive à une énigme qui m'a hanté pendant une semaine.

Les chiens ne sont pas des machines, quant à la balle supposée d'apophyse : prudence...

Claude BERKANE

Délégué Départemental UNUCR 52

La recherche c'est pas comme les antibio.. C'est systématique

CLIC... CLIC

Jean-Paul Cappy remercie les chasseurs haut-marnais qui ont acheté son roman "Toine des garrigues". A ce titre, il nous adresse ce récit inédit.

« Dans la vie il y a des clics, des déclics et même des coqs qui se prennent de drôles de claques... »

Sur l'ordinateur c'est le double clic, ils ne font que ça, clic-clic.

Il y a aussi le grand clic, ou grand déclic, le coup de foudre... l'Amour !

Le clic de l'appareil photo c'est normal. Il y avait une pub qui disait « clic-clac-kodak ».

J'en connais un autre de clic... le clic « à vide ». Pour celui qui joue à la roulette russe (si on peut appeler ça « jouer »), c'est vital !

Par contre, le « clic » au lieu du « boum » du fusil à la chasse, c'est très, très ennuyeux !

Il n'avait pas de bol, il n'était pas verni. Au village, on l'appelait Lotoman, il perdait toujours... son vrai prénom c'était Gaston.

C'est vrai que les ennuis il les cherchait un peu, vieille voiture peu entretenue qui tombait en panne régulièrement, cheminée encrassée, manque d'entretien des abords de sa villa pour le débroussaillage, fusil de chasse peu nettoyé.

Bref, il n'avait que ce qu'il méritait.

Mais quand même.

Lui, il les cumulait :

On connaît tous les histoires de chasseurs qui se font renverser par un cochon parce que le fusil a fait « clic » et que le goret, peu reconnaissant de l'avoir ainsi échappé belle, bouscule le Nemrod.

Lui, il l'a eu ce coup-là.

On a tous vécu aussi le « clic » qui nous prive d'un bon rôti, quand il nous reste seulement de la bête la petite déjection blanchâtre envoyée au premier coup d'aile et synonyme de trouillomètre à zéro !

Lui, il a encore eu ce coup-là.

Lui, il les a tous eu.

Plus un... que lui seul a vécu, quelque part c'est presque une fierté, ce qui le rend unique, unique de manque de bol absolu, vainqueur sans faille de la moïse absolue... mais vainqueur quand même !

Car un jour il a trouvé plus poissard que lui !



Je vous raconte.

Le Gaston, il décide de faire un petit tour de chasse, sans chien, pour prendre l'air. Le chien n'a pas plus de chance que le patron, il a attrapé hier un « espi-gaou » à l'oreille (épillet de graminée sauvage) ça lui a fait un abcès. Vétérinaire, cachets... et repos forcé sur le canapé du salon. Une vraie vie de chien.

A peine le temps de charger la pétoire, le Gaston voit de loin un coq faisant qui se défile, tiens, jour de chance ?... Il s'approche doucement, le coq se débina lui aussi doucement, le Gaston accélère, le coq aussi, il saute deux rangées de vigne, puis trois. Gaston s'embroche dans les fils, il perd du temps, le coq prend de la distance sans jamais décoller, maintenant il est hors de portée.

Le vieux coq file en bordure de vignes, près du bois. Il a vu l'homme au loin, de plus en plus loin, si loin qu'il lui a fallu tendre le cou pour l'apercevoir encore, tout petit, tout là-bas... Encore une course rapide, un dernier sprint, puis il choisit de se mater.

Gaston se débarrasse une première fois des fils de fer, passe avec difficulté les rangées de vignes, n'arrête pas de s'accrocher aux fils de fer, le pantalon est foutu... le porteur du pantalon est en nage, foutu aussi, le cœur pulse à 120 pulsations/minute.

Il ne se sent pas trop bien, il reprend son souffle, se dirige vers le bord de la vigne. Avec de la chance (!!!) le coq s'est « calé ».

Le coq décolle à vingt pas...

Le Gaston a les yeux bien grands ouverts, il couvre juste un peu au-dessus... coup droit « clic », à l'instinct, de suite après il couvre un peu plus haut... coup gauche « clic », oui-oui, double « clic » !

Le coq prend la direction du grand bois, tout droit en regardant bien derrière lui comme pour bien se moquer de Gaston.

Et là, l'incroyable se produit, à pleine allure le coq s'emplâtre contre un tronc d'un grand pin !... Et se casse lamentablement la figure en bas du pin, en plein fourré.

Gaston n'en revient pas, le coq a encore moins de chance que lui !!!

Il se précipite, se griffe encore un peu plus les jambes, finit de ruiner le pantalon, plonge les mains dans les épines car il voit quelques plumes du coq éparpillées et... il sort doucement la bête du fourré, calée dans sa grosse main, il le retourne tout en prenant soin de lui tenir fermement les pattes.

Le coq, K.O., ne bouge pas l'ombre d'une plume.

Gaston ne peut s'empêcher de sentir les plumes, il met son nez très fort dans les plumes, il sent le petit cœur qui tape à toute allure, l'oiseau qui respire, un tressaillement de vie.

Il relève la tête, il regarde le coq, le petit œil rond du coq le dévisage !

Gaston retourne l'oiseau, il ouvre la main.

Puis, il a lancé le coq.

Il n'oubliera jamais le cri répété de l'oiseau qui a brassé l'air de toutes ses forces.

Il le savait qu'il sortirait un jour vainqueur de la malchance absolue... et ça c'est une sacrée victoire.

Quand il est rentré à la maison, la Mathilde, ironique lui demande :

-Alors, ça a bien marché, tu vas encore me dire que oui, tu as bien marché... pour rien ?

Dis-moi, il est beau le pantalon ! Il n'en reste presque plus rien ! Qu'est ce qui t'est arrivé ?

Gaston regarde le chien, puis il regarde la Mathilde bien droit dans les yeux.

- C'est un coq, il a tout emporté avec lui !

- Comment ça ?

- Et bien oui, il a emporté le pantalon, il a emporté la poisse, la malchance il s'est envolé avec, ça y est... je suis guéri !

Quand il y repense, le soir quand il s'endort, même des années plus tard, je crois bien que le Gaston il en rit encore. Surtout de se remémorer la tête de Mathilde qui s'imagine le coq qui vole en emportant son pantalon, elle n'y connaît rien de la chasse la Mathilde... mais il l'aime bien, c'est normal, quand ils se sont connus ça a vraiment été un très grand... dé clic !

Jean-Paul CAPPY

L'auteur de ce récit a édité le roman de chasse "Toine des garrigues".

Pour recevoir un livre dédicacé, tél 06 81 86 59 60

Ou mail jean-paul.cappy@orange.fr

SARL BRESSON Éric

aliment complet
idéal chiens de chasse !

20 kg
19 % protéines
8 % MG

25 € / un
23 € à partir de 4



20 kg
28 % protéines
14 % MG

29 € / un
27 € à partir de 4

100% FRANÇAISES !
SOUS CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE

Tél. 06.77.25.89.67

Gérer et Entretien
votre territoire
toute l'année !



Livraison à domicile comprise

FAISAN FARCI

AUX COINGS ET AU FOIE GRAS

Pour 4 personnes

Ingrédients :

- ② 2 gros coings
- ② 2 grosses patates douces
- ② 2 grosses pommes de terre
- ① 1 gros faisan ou 2 petits
- ① 100 g de foie gras de canard mi-cuit
- ① 15 g de beurre
- ① Sel et poivre
- ① Thym

Préchauffez votre four à 180°C.

Pelez les coings, les patates douces et les pommes de terre. Coupez-les en cubes et réservez.

Salez et poivrez le faisan (intérieur et extérieur). Garnissez-le de cubes de coing et de foie gras.

Faites chauffer du beurre dans une poêle et colorez le faisan sur toutes les faces.

Déposez le faisan et les légumes dans un plat, salez et poivrez puis saupoudrez de thym.

Enfournez et laissez cuire 45 mn à 1 h.

Recette de 750 g pour Je cuisine du gibier



Ghislaine COLLINOT - OSTEOPATHE ANIMALIER
06 07 31 97 41
ghislaine.collinot@orange.fr
CHEVAL : 65 € - CHIEN : 45 €
(frais déplacement si distance > à 30 kms Langres)
Réduction de 5 € sur présentation permis chasse

SIRET : 79922256700015

DATES À RETENIR

27 au 30 mars : 24^{ème} édition du Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet à Mantes la Jolie

28 et 29 mars : Expo des Trophées à l'Abbaye d'Auberive

25 avril : Assemblée Générale de la FDC 52 à Nogent

12 au 14 juin : Game Fair au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron

PETITE ANNONCE

RECHERCHE ACTIONNAIRES

Commune de Doulaincourt, massif 26 B, 550 ha boisés.

L'Association du Clos Chanot recherche pour compléter son équipe postés et traqueurs.

Plan de chasse grand gibier : 23 chevreuils et 25 sangliers.

Possibilité de souscrire une action ou demi-action.

Pour plus de renseignements, contactez le 06 65 04 68 64 ou le 03 25 94 61 95.



OUVERT 7/7

4 Rue de la République - 52310 BOLOGNE - Tél. 03 25 01 42 31

aubergedepays@auberge-lecommerce.fr - www.auberge-lecommerce.fr - [f Auberge le Commerce](#)

BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire	
A	Le

Fédération des Chasseurs
de la Haute-Marne
16, rue des frères Parisot BP 137
52004 Chaumont Cedex

Signature,



MIRADOR ELMAR

Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00
Barre de renfort pour plancher
Barres pour siège coulissant - Montage facile

TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC
Hauteur 1m30 159,00 TTC
Hauteur 1m60 179,00 TTC

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52

Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52

Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92

Mail : sas.fmsc@outlook.com

Brevet Français N°1455367/FR3022108

Produit 100% Français

Solidité certifiée Bureau Veritas

N° Siret82919726800016

TVA INTRA FR44829197268



Armurerie CHASSETIR 52



35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier

Tél. 03 25 56 58 23 - chassetir@orange.fr

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30